



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2023 COMMUNE DE MACEY

La réunion a débuté le 31 mai 2023 à 19h30 sous la présidence du Maire, Monsieur FLEURET Dominique.

Membres présents :

Monsieur FLEURET Dominique - Maire
Monsieur GARDAVOT Jean-Yves - Conseiller municipal
Madame LE FAOU Odile - 3ème Adjointe au Maire
Monsieur MARTINS David - Conseiller municipal
Madame NAY Estelle - Conseillère municipale
Madame PICAMAL Claire - Conseillère municipale
Monsieur ROUSSEAU Cédric - Conseiller municipal
Madame TONNELIER Pauline - Conseillère municipale
Monsieur VINCENT David - 1er Adjoint au Maire

Membres absents représentés :

Monsieur BOLLE Hervé - Conseiller municipal : Pouvoir donné à Mme PICAMAL Claire - Conseillère municipale
Madame DROCOURT Angélique - Conseillère municipale : Pouvoir donné à M VINCENT David - 1er Adjoint au Maire
Madame SEVERIN Pascale - conseillère municipale : Pouvoir donné à M FLEURET Dominique
Madame THOYER Laure - 2è Adjointe au Maire : Pouvoir donné à Mme TONNELIER Pauline - Conseillère municipale

Membres absent(e)s excusé(e)s :

Monsieur MARCHIZET Pascal - Conseiller municipal
Madame SERRE Laure - Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Monsieur GARDAVOT Jean-Yves

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de séance du 21 mars 2023
2. SPL-XDEMAT – Approbation de la nouvelle répartition du capital social
3. Convention d'adhésion au service commun de TCM « Conseil en Energie Partagé » (CEP)
4. Tarifs occupation du domaine public communal
5. Aménagement RD 15 – validation de l'offre
6. Convention de maîtrise d'œuvre mandatée pour les travaux à la gestion des eaux pluviales urbaines de compétence TCM
7. Autorisation au Maire pour un nouveau placement de trésorerie
8. Désignation d'un avocat pour recours auprès du Tribunal Administratif
9. Informations diverses
10. Questions diverses

- 1. Approbation du PV de séance du 21 mars 2023

M. le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 21 mars 2023. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. SPL-XDEMAT – Approbation de la nouvelle répartition du capital social

Le Conseil municipal :

Approuve à l'unanimité la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-XDEMAT, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 559 actions soit 51,09 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 702 actions soit 5,47 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 282 actions soit 2,20 % du capital social,
- le Département de la Marne : 563 actions soit 4,39 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 269 actions soit 2,09 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 342 actions soit 2,66 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 514 actions soit 4,00 % du capital social
- le Département des Vosges : 367 actions soit 2,86 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 240 actions soit 25,24 % du capital social,

Donne pouvoir au Maire à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

13 voix pour

3. Convention d'adhésion au service commun de TCM « Conseil en Energie Partagé » (CEP)

Le Conseil municipal :

Décide d'adhérer au service commun « Conseil en Energie Partagé » mis en place par Troyes Champagne Métropole dans le cadre de ses missions en faveur de la maîtrise énergétique du patrimoine public, destiné aux collectivités membres de Troyes, et qui a pour mission :

- ⇒ d'établir des diagnostics énergétiques avec préconisations,
- ⇒ de comparer et de prioriser,
- ⇒ de gérer comptablement l'énergie,
- ⇒ de présenter à la commune les modalités de financements existantes,
- ⇒ d'observer les résultats obtenus.

13 voix pour

4. Tarifs occupation du domaine public communal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. **Décide** de fixer la redevance d'occupation du domaine public communal, à compte du 1^{er} juillet 2023 de la façon suivante :

Emplacements	Sans électricité	Avec électricité
Tarifs	4€ / jour	8€ / jour
Règlement	Au Trimestre	Au Trimestre

D'appliquer cette redevance d'occupation du domaine public communal sur les sollicitations à des fins commerciales.

D'accorder la gratuité aux associations de la commune (développement au cadre de vie et d'animation de la commune).

13 voix pour

5. Aménagement RD 15 – validation de l'offre

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Entérine la décision de la commission d'appels d'offres et retient la Sté DELTA TP pour la réalisation des travaux pour l'aménagement de la RD 15 concernant la traversée du Hameau de Grange l'Evêque.

13 voix pour

6. Convention de maîtrise d'œuvre mandatée pour les travaux à la gestion des eaux pluviales urbaines de compétence TCM

le Conseil Municipal, à l'unanimité ,

Approuve la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'ouvrages relatifs à la **Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)** situés rue des Dagues au hameau de Grange l'Evêque (RD15), incombant à TCM au titre de la GEPU et tel que défini dans la délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2019 ; proposée par la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole,

Autorise le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférant.

13 voix pour

7. Autorisation au Maire pour un nouveau placement de trésorerie

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

Autorise le Maire à effectuer un nouveau placement jusqu'à 100 000 € maximum et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Autorise en cas de besoin, le Maire à clôturer le compte par anticipation.

Dit qu'une nouvelle délibération sera prise chaque année pour autoriser la souscription d'un nouveau compte à terme.

13 voix pour

8. Désignation d'un avocat pour recours auprès du Tribunal Administratif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à représenter la commune en défense dans cette instance devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne,

Autorise et Désigne Maître Xavier COLOMES, Avocat à Troyes, pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire.

Autorise M. le Maire à signer la convention d'honoraires avec l'avocat, dès lors que la commune est garantie par une assurance de protection juridique, auprès de GROUPAMA.

13 voix pour

9. Informations diverses

- Un point est fait sur l'avancement des travaux de l'église.
- La commune a investi dans un nouveau véhicule communal (Kangoo jaune).
- Les travaux pour la mise en LEDS sur Macey Bourg sont en cours de réalisation.
- Les Pompiers de Macey ayant demandé que 3 places de parking leur soient réservées devant le local, un traçage au sol a été réalisé ainsi que la pose d'un panneau.
- Un second défibrillateur sera installé prochainement sur la façade du local pompiers, rue du stade à Macey.
- Le « repas des voisins » du dimanche 28 mai organisé à Mesnil Vallon à l'initiative de Pascale SEVERIN a remporté un vif succès.
- **Commission Loisirs :** Claire PICAMAL détaille l'avancement de l'organisation du 13 juillet prochain.
- **Commission Communication :** le Résultat de l'enquête concernant la pause éventuelle d'un distributeur de PAIN est présenté. L'avancement du Site internet et du prochain numéro du LIEN en l'absence de Laure THOYER, ces points ont été présentés par Pauline TONNELIER membre de la commission.
- La Chorale « LA TROUPE » sera présente le 2 juin à Macey.
- Petits déjeuners du Maire : la formule est reportée en septembre pour des raisons de planning.
- La prochaine réunion de la commission finances aura lieu **Jeudi 14 septembre 2023,**
- **Date du prochain conseil municipal Jeudi 28 septembre.**

10. Questions diverses

Question d'un administré : Pourquoi plutôt que des « sacs jaunes » pour le tri sélectif, ne sommes-nous pas dotés de containers ?

Réponse du Maire : Le tri sélectif est géré par TCM, et décision a été prise de continuer à utiliser des « sacs jaunes ».

Monsieur FLEURET Dominique,
Maire

